



RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2007 B 00343
Numéro SIREN : 494 030 182
Nom ou dénomination : COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 18/04/2014 sous le numéro de dépôt 7084

140178

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX**

Les soussignés :

Monsieur Jean-Marc ALAUZE, agissant en qualité de Gérant de la société CHARENTE FIDUCIAIRE,

Madame Quitterie LENOIR, agissant en qualité de Gérant de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT,

ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société CHARENTE FIDUCIAIRE, société par actions simplifiées au capital de 100 000 euros, dont le siège social est 15 Impasse des Gibauds 16000 ANGOULEME, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ANGOULEME sous le numéro 505.127.787 RCS ANGOULEME,

et la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 300 000 euros, dont le siège social est 9 Allée Serr 33100 BORDEAUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 494.030.182 RCS BORDEAUX,

étudient un projet d'apport partiel d'actif aux termes duquel la société CHARENTE FIDUCIAIRE ferait apport à la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT de l'intégralité de ses actifs liés à l'exploitation de la branche complète et autonome d'activité de commissariat aux comptes, moyennant la prise en charge par la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT du passif correspondant et l'attribution à la société CHARENTE FIDUCIAIRE de parts créées à titre d'augmentation de capital.

En conséquence, les soussignés ont l'honneur de vous demander de bien vouloir nommer un Commissaire à la scission et aux apports chargés, conformément aux dispositions des articles L. 236-10, L. 236-16, L. 236-23 et L. 236-24 du Code de commerce :

- d'établir un rapport écrit sur les modalités de l'apport partiel d'actif susvisé;
- et d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à titre d'apport partiel d'actif par CHARENTE FIDUCIAIRE à COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

Une note annexe décrivant les sociétés participantes et l'opération d'apport partiel d'actif est annexée à la présente.

Présentée le 31/03/2014


Jean-Marc ALAUZE


Quitterie LENOIR

**NOTE ANNEXE A LA REQUETE
EN DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION**

I- INDICATIONS SOMMAIRES SUR L'ACTIVITE DES SOCIETES CONCERNEES

Société CHARENTE FIDUCIAIRE, apporteuse, exerce la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes

Société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, bénéficiaire, exerce la profession de commissaire aux comptes

II- BRANCHE D'ACTIVITE APPORTEE

Activité : commissariat aux comptes

Chiffre d'affaires HT :	128 000 euros
Valeur approximative de l'apport :	28 000 euros
Estimation du passif apporté :	100 000 euros

III - ELEMENTS POUR APPRECIER L'IMPORTANT DES SOCIETES CONCERNEES

SOCIETE CHARENTE FIDUCIAIRE APPORTEUSE (30/06/2013)

Chiffre d'affaires HT :	833 659 euros
Capital social :	100 000 euros
Capitaux propres :	295 447 euros
Total du bilan :	1 123 228 euros
Total des effectifs :	7

SOCIETE COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT BENEFICIAIRE (30/06/2013)

Chiffre d'affaires HT :	1 666 811 euros
Capital social :	300 000 euros
Capitaux propres :	564647 euros
Total du bilan :	1870 500 euros
Total des effectifs :	8

**IV - COMMISSAIRES AUX COMPTES DES SOCIETES CONCERNEES ET
EVENTUELLEMENT DES SOCIETES DU MEME GROUPE OU AYANT DES
ACTIONNAIRES OU ASSOCIES COMMUNS IMPORTANTS**

Les Commissaires aux Comptes de la société CHARENTE FIDUCIAIRE, société apporteuse, sont :

- Monsieur Jean-Michel GAUDIN, demeurant 4, Rue de la Belote BP 20018 33506 LIBOURNE CEDEX, titulaire
- Monsieur Denis PICHARD, demeurant 4 Rue de la Belotte BP 218 33506 LIBOURNE, suppléant

Les Commissaires aux Comptes de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, société bénéficiaire, sont :

- Monsieur Jean-Michel GAUDIN, demeurant 4, Rue de la Belote BP 20018 33506 LIBOURNE CEDEX, titulaire
- Monsieur Denis PICHARD, demeurant 4 Rue de la Belotte BP 218 33506 LIBOURNE, suppléant

Fait à BORDEAUX...
Le 31 mars 2014



Jean-Marc ALAUZE



Quitterie LENOIR

ORDONNANCE

Nous, Gérard PERRE, Président du Tribunal de Commerce de Bordeaux,
Assisté du Greffier,

Vu les articles 493 et suivants, 875 du code de procédure civile,

Vu la requête qui précède et les dispositions des articles L.236-10 et L.236-16 du Code de Commerce,

Désignons :

**le CABINET AUDIT SUD CONSEIL,
8, rue Faraday, BP 363, 64141 BILLERE CEDEX**

en qualité de commissaire aux apports avec pour mission de vérifier et d'évaluer les apports en nature qui doivent être faits par la **société CHARENTE FIDUCIAIRE, SAS, 15 Impasse des Gibauds, 16000 ANGOULEME**, identifiée sous le numéro 505.127.787 RCS ANGOULEME, au profit de la **société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT SARL, 9, allée Serr, 33100 BORDEAUX**, identifiée sous le numéro 494.030.182 RCS BORDEAUX,

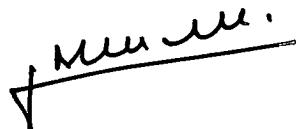
Désignons le **CABINET AUDIT SUD CONSEIL**, également, en qualité de commissaire à la scission avec pour mission d'établir le rapport prévu par les articles 236-10 et 236-16 du Code de Commerce,

Disons qu'en application de l'article 21 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978 et de l'article R 210-19 du code de commerce, le Greffier du Tribunal de céans devra déposer une copie de la présente au dossier de la Société, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Si le commissaire aux comptes désigné se trouve dans un des cas d'incompatibilité prévus par l'article L.822-11 du Code de Commerce, il devra Nous demander son remplacement par simple requête ;

DISONS que le requérant supportera la charge des dépens que nous liquidons à la somme de 38,96 € TTC,

Fait et ordonné à BORDEAUX, en Notre Cabinet, au Palais de la Bourse,
le 17 avril 2014.



Jean-Marc BAHANS
*Greffier associé du tribunal
de commerce de Bordeaux*

